

## Règlement d'emprunt 2024-177

### Avis public

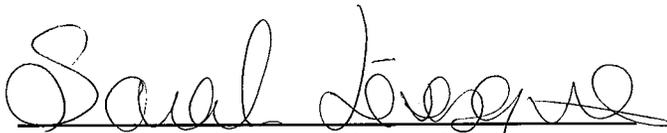
Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale de la municipalité, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 15 juillet 2024, le règlement d'emprunt portant le numéro 2021-139 a été adopté.

Ce règlement a reçu l'approbation par la Ministre des Affaires municipales et de l'habitation.

Ce règlement décrète une dépense et un emprunt de 4 958 000\$ pour la construction d'un centre communautaire.

Ce règlement est disponible pour consultation sur le site web de la municipalité au <https://www.st-isidore-clifton.qc.ca/> ou au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 12h30 à 16h00.

Donné à St-Isidore-de-Clifton, le 12 septembre 2024

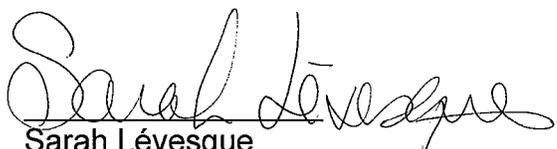


Sarah Lévesque, directrice générale greffière-trésorière

### Certificat de publication

Je, soussignée, Sarah Lévesque, directrice générale greffière-adjointe de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 12 septembre 2024 et en publiant sur le site Facebook.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 12 septembre 2024.



Sarah Lévesque  
Directrice générale greffière-trésorière